

Bulletin Individuel d'Affiliation au régime facultatif souscrit par PRC Santé

Il s'agit d'une : inscription modification **A EFFET DU**/...../.....

Statut : ANCIENS SALARIES DE COVEA

Merci de cocher les adhérents : Ancien salarié Conjoint(e) 1 enfant 2 enfants et plus

Cotisations mensuelles Régime général :

Adulte : 1ère année 2,52% PMSS* ; 2ème année : 3,14% PMSS ; 3ème année : 3,76% PMSS

Enfant : 1.28% PMSS

Cotisations mensuelles Régime local :

Adulte : 1ère année : 1,98% PMSS ; 2ème année : 2,47% PMSS ; 3ème année : 2,94% PMSS

Enfant : 1% PMSS

*PMSS : plafond mensuel de la Sécurité sociale => 3428 € pour 2021

L'ANCIEN SALARIE

N° de Sécurité sociale*

Nom* Prénom*

Nom de jeune fille Date de naissance / /

Adresse* : N° Bis/Ter Nom de voie

Code Postal Ville

Adresse email* :

Renseignez votre adresse e-mail pour recevoir en temps réel vos décomptes de remboursement et les alertes concernant votre dossier.

Situation de famille* Célibataire Concubin(e) Marié(e) Pacsé(e) Veuf(e) Divorcé(e) Séparé(e)

* Champs obligatoires



Carte de tiers payant : N'attendez plus de recevoir votre carte de tiers payant par courrier ! Vous imprimez votre carte depuis le site www.vivinter.fr et choisissez de ne plus recevoir votre carte à domicile. Un e-mail vous informera de sa disponibilité dans votre Espace assuré, rubrique « Votre tiers payant ». Cochez la case ci-contre .



Mise en place de la télétransmission NOEMIE de vos décomptes de remboursement entre la Sécurité sociale et VIVINTER : Dès réception de votre bulletin d'affiliation et de votre attestation de droits Sécurité sociale, vous bénéficierez de ce service. Vous êtes ainsi remboursé plus vite et vous n'adrez plus vos décomptes de remboursement Sécurité sociale.

Si vous refusez la télétransmission pour vos remboursements santé, cochez la case ci-contre .

Par défaut, la télétransmission n'est pas activée pour votre conjoint / concubin / PACSE ayant sa propre mutuelle.

BENEFICIAIRE (S)

Votre conjoint, concubin(e) ou Pacsé(e) bénéficie-t-il (elle) de son propre régime complémentaire santé ? Oui Non

Qualité	N° d'immatriculation Sécurité Sociale	NOM	Prénom	Date de naissance	(*)	Cochez si refus télétransmission
Conjoint(e)						<input type="checkbox"/>
Enfant						<input type="checkbox"/>
Enfant						<input type="checkbox"/>
Enfant						<input type="checkbox"/>
Enfant						<input type="checkbox"/>

(*) Préciser : A pour Alsace/Moselle / C pour Scolaire ou Etudiant / M pour CMU / P pour Sans Profession / R pour Retraité / S pour Salarié / T pour Travailleur Non Salarié

 **N'oubliez pas de joindre les documents demandés au verso**

A

Le / /

Signature (précédée de la mention « Lu et Approuvé »)

DOCUMENTS A JOINDRE A VOTRE BULLETIN D’AFFILIATION

■ Relevé d’identité bancaire + **Mandat SEPA**

■ Photocopies de VOTRE attestation de droits Sécurité sociale (établie par votre CPAM), celle de VOTRE conjoint(e) et de VOTRE (vos) enfant(s) s’il(s) a (ont) leur propre numéro de Sécurité sociale. ➔



CONSEILS PRATIQUES : Vous pouvez obtenir votre attestation de droits Sécurité sociale facilement et rapidement auprès de votre CPAM (appel téléphonique ou borne Vitale) ou par Internet sur www.ameli.fr depuis votre compte ameli (si vous êtes affilié au Régime Général de Sécurité sociale)

■ Et les justificatifs ci-dessous :

⚠ Il est indispensable de fournir toutes les pièces justificatives correspondant à la définition de votre contrat et à votre situation de famille.

Membres de la famille de l’Assuré pouvant bénéficier de sa mutuelle	Pièces justificatives à fournir
<ul style="list-style-type: none"> • L’époux ou l’épouse de l’assuré, non séparé(e) judiciairement, ni divorcé(e), • Ou à défaut le PACS non dissous et non rompu • Ou à défaut le concubin célibataire, divorcé ou veuf, s’il réside sous le même toit que l’assuré (l’assuré et le concubin ne doivent être mariés ni l’un ni l’autre, ni liés par un pacte civil de solidarité) 	<ul style="list-style-type: none"> • Photocopie de l’attestation de droits établie par la CPAM (ou par un autre Régime de Sécurité sociale) du conjoint, du concubin ou du Pacsé, sauf si ce dernier bénéficie du système NOEMIE auprès de son propre Régime Complémentaire Santé. Si ce document ne mentionne pas l’adresse ; fournir une copie d’un justificatif de domicile (EDF...) établi à la même adresse que le salarié, • Copie du contrat de Pacs,
<ul style="list-style-type: none"> • Enfant de moins de 21 ans ayant droit de l’Assuré ou de son conjoint ou de son concubin ou Pacsé, au sens défini par la Sécurité sociale 	<ul style="list-style-type: none"> • Photocopie de l’attestation de droits établie par la CPAM (ou par un autre Régime de la Sécurité sociale) de l’assuré ou celle de son conjoint, de son concubin ou Pacsé, en cours de validité.
<p>Enfant de moins de 28 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Affilié au régime de Sécurité sociale des étudiants 	<ul style="list-style-type: none"> • Photocopie de l’attestation de droits établie par le Régime de la Sécurité sociale des Etudiants de l’enfant, en vigueur pour l’année scolaire • Certificat de scolarité ou la carte d’étudiant de l’année en cours
<ul style="list-style-type: none"> • Sous contrat d’apprentissage ou de professionnalisation immatriculé personnellement à la Sécurité sociale et ne percevant pas des revenus supérieurs à 55% du SMIC brut annuel 	<ul style="list-style-type: none"> • Photocopie du contrat de travail d’apprentissage ou de professionnalisation, • Photocopie de l’attestation de droits établie par la CPAM (ou par un autre Régime de la Sécurité sociale) de l’enfant, en cours de validité, <p>Si le nom est différent de celui du salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Livret de famille intégral régulièrement tenu à jour
<ul style="list-style-type: none"> • Enfant handicapé de moins de 28 ans et ne percevant pas des revenus supérieurs à 55 % du SMIC brut annuel 	<ul style="list-style-type: none"> • Photocopie de l’attestation de droits établie par la CPAM (ou par un autre Régime de la Sécurité sociale) de l’enfant, en cours de validité, • Photocopie de la notification de l’allocation “Adulte Handicapé” <p>Si le nom est différent de celui du salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Livret de famille régulièrement tenu à jour

Les informations recueillies font l’objet de traitements informatiques destinés à la passation, la promotion, la gestion, l’exécution des contrats proposés, le suivi des contentieux du groupe ainsi que le respect de nos obligations légales. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d’un droit d’accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : SIACI SAINT HONORE – Direction Risques et Conformité – Correspondant Informatique et Liberté – Season, 39 rue Mstislav Rostropovitch 75815 Paris cedex 17

VIVINTER est une marque du groupe SIACI SAINT HONORE SAS - Season, 39 rue Mstislav Rostropovitch 75815 Paris cedex 17 - Tél. +33 (0)1 4420 9999 - Fax +33 (0) 1 4420 9500 - www.s2hgroup.com - Courtier d’assurance ou de réassurance, conseiller en investissement financier (CIF), courtier en opérations de banque et en services de paiement - N° d’immatriculation ORIAS 07 000 771 - capital social 61 057 144 Euros - 572 059 939 RCS Paris - APE 6622 Z

Pour prendre connaissance de la liste de vos droits issus de la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 et du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, consulter les mentions légales sur le site <https://www.vivinter.fr/mentions-legales>.